

360BusinessMedia
Société anonyme à Président
au capital de 10 000 euros
Siège social : 30 Rue Galilée
75016 PARIS
820 681 302 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 JUIN 2026

Le 30 juin 2026, à 18 heures, les actionnaires de la Société 360BusinessMedia se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 30 Rue Galilée 75016 PARIS, sur convocation faite par le Président.

La société **FRISCOM** préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société est représentée par Monsieur **Dominique BUSSO**.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président de Séance déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de 1500 euros par voie de rachat et d'annulation de des actions :
- Conditions et modalités de la réduction de capital ;
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président de séance donne lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION — REDUCTION DE CAPITAL

RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE EN VUE DE LEUR ANNULATION ET

REDUCTION CORRELATIVE DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, décide de réduire le capital social d'une somme de 1 500 euros, pour le ramener de 10 000 euros à 8 500 euros, par voie de rachat par la Société de 75 actions en vue de leur annulation.

appartenant aux actionnaires suivants :

- Madame Marie Catherine VIRIOT, à hauteur de 75 actions de catégorie A,

Chaque action a une valeur nominale de 20 euros chacune et un prix unitaire de 200 euros, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 13 500 euros.

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser, dans un délai maximum de 60 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition des créanciers ou, le cas échéant, du rejet des oppositions, cette réduction de capital, de procéder au rachat des actions concernées et d'en constater l'annulation.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées soit 13 500 euros sera imputé sur les postes de réserves suivants :

- Autres réserves

tels que figurant au bilan de la société, arrêté à la date du 31/12/2025.

Cette résolution, soumise au vote :

Actions de catégorie A

- voix pour : 300
- voix contre : 0
- Abstention : 0

Actions de catégorie B :

- voix pour : 200
- voix contre : 0
- Abstention : 0

L'assemblée générale constate, en conséquence, que cette résolution est :

“Adoptée

**DEUXIÈME RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE PROCEDER AU
RACHAT DES ACTIONS ET A LA REDUCTION DE CAPITAL QUI EN DECOULE**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies à la résolution ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Cette résolution, soumise au vote :

Actions de catégorie A

- voix pour : 300
- voix contre : 0
- Abstention : 0

Actions de catégorie B :

- voix pour : 200
- voix contre : 0
- Abstention : 0

L'assemblée générale constate, en conséquence, que cette résolution est :

“ Adoptée

**TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre Cette résolution, soumise au vote :

Actions de catégorie A

- voix pour : 300
- voix contre : 0
- Abstention : 0

Actions de catégorie B :

- voix pour : 200
- voix contre : 0
- Abstention : 0

L'assemblée générale constate, en conséquence, que cette résolution est :

“ Adoptée

du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Président de Séance
Friscom représentée par Monsieur Dominique BUSO

